



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et solidarité : services extérieurs

Question écrite n° 14773

## Texte de la question

M. Julien Dray attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de sous-effectifs dont semble pâtir la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Paris. Il remarque que le seuil minimal jugé nécessaire en 1990 était évalué à 621 agents, mais que la DDTEFP de Paris compte actuellement l'équivalent de 454 agents à temps plein seulement. Ces effectifs semblent encore appelés à diminuer pour 1998-1999 puisqu'ils seront réduits de 34 agents de la catégorie C et 23 agents de la catégorie B. Il observe que cette situation nuit aussi bien aux personnels qu'aux usagers puisque les constats d'infraction au droit du travail en souffrent tandis qu'avec 1 250 000 salariés, Paris est le premier département en effectif salarié. Il souhaiterait donc connaître, en particulier dans le contexte de l'application de la loi relative à la réduction du temps de travail, les propositions de madame la ministre pour enrayer la logique à l'oeuvre et répondre à la demande des agents en dotant la DDTEFP de Paris d'effectifs statutaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Julien Dray](#)

**Circonscription :** Essonne (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14773

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 mai 1998, page 2826